Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260721-DEL2026_6_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 Juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Procuration : 4
Votants : 26

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de Mme Anne LAVILLONNIERE et de ceux qui ont donné procuration.

PROCURATIONS : Mme Catherine HECK à M. Michel GUEGUEN, M. Bertrand GUIFFANT à M. Serge SINOU, Mme Marieke HERY à Mme Céline SIMONOU et M. Michel GUILLOU à M. Jean-Luc QUEMERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Luc QUEMERE.

OBJET : 2026-6-2 : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAISON DE L'ENFANCE - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD) ET AVENANT A LA MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Par délibération du 17 décembre 2025, le conseil municipal a autorisé M le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la maison de l'enfance avec la SAS AKAJOULE pour un montant de 20 900 € HT.

Le Marché de maîtrise d'œuvre avait été établi sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 180 000 € HT qui s'articulaient autour de quatre axes majeurs :

- remplacement de l'intégralité des ouvertures par du vitrage haute performance et mise en œuvre de protections solaires extérieures (brise-soleil),
- aménagement intérieur : abaissement des plafonds pour réduire les volumes à chauffer et améliorer l'acoustique, couplé à une isolation thermique renforcée en toiture,
- ventilation : installation d'un système double flux avec récupération de chaleur pour garantir une qualité d'air optimale et limiter les déperditions,
- éclairage : passage intégral à la technologie LED avec détection de présence pour optimiser la consommation électrique.

Il s'avère que le montant des travaux était sous-évalué. Le bureau d'études AKAJOULE estime le montant total des travaux à 364 500 € HT, dont 132 571,38 € HT de travaux complémentaires et d'ajustements techniques non prévus initialement.

Compte tenu de l'évolution du périmètre de mission associé, le forfait de rémunération de maîtrise d'œuvre doit être réévalué.

Le montant de travaux global réel à comptabiliser pour l'avenant sur honoraires d'AKAJOULE s'élève donc à 312 571,38 € HT, se décomposant comme suit :

- Travaux initiaux : 180 000 € HT
- Montant des travaux non prévus initialement (sans prise en compte de la réévaluation des prix des travaux qui avaient déjà été identifiés) : 132 571,38 € HT.

L'actualisation du forfait est établie sur la base d'un taux global de rémunération ajusté à 11 % du montant prévisionnel des travaux, soit un forfait théorique de 34 343 € HT.

Compte tenu du montant forfaitaire initial déjà contractualisé de 20 900 € HT, la SAS AKAJOULE propose à la commune un avenant de 13 443 € HT.

Il vous est proposé :

D'APPROUVER l'APD, conformément à la notice technique et financière présentée en annexe,

D'AUTORISER M. le Maire à signer un avenant à la mission de maîtrise d'œuvre avec la SAS AKAJOULE pour un montant de 13 443 € HT,

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260721-DEL2026_6_2-DE

D'AJUSTER le montant des crédits nécessaires à la réalisation de cette opération en Décision Modificative,

DE SOLLICITER le concours financier du Département dans le cadre du Pacte Finistère 2030,

DE SOLLICITER toutes les subventions susceptibles d'être mobilisées pour financer la rénovation énergétique de la maison de l'enfance.

POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 5

Abstentions : MM. Michel GUILLOU et Jean-Luc QUEMERE, Mmes Sandrine ALBRECHT et CAROFF Jocelyne, M. Pierre LE GOURRIEREC.

SAINT-EVARZEC, le 22 Juillet 2026

Le MAIRE,
René ROCUET